



PRIX DU MEILLEUR ÉCRIT OHADA

FOIRE AUX QUESTIONS – PME OHADA 7^E ÉDITION



1. Suis-je éligible au concours ?

Il suffit de consulter **le Point V** du Règlement particulier choisi après avoir lu le Règlement général.

2. Quel est le lien d'inscription ?

Le lien d'inscription, auquel il faut joindre les justificatifs, est disponible [ici](#).

3. Que faire si le formulaire d'inscription est inaccessible avant la date de clôture ?

Essayez de changer de navigateur en vous connectant via **Google Chrome**. Sans une connexion à Google Chrome, le formulaire apparaît actuellement inaccessible.

4. Et si le problème persiste sur Google Chrome ?

Exceptionnellement, en cas de difficultés et après autorisation du Comité d'organisation, un formulaire papier peut être rempli et renvoyé à concoursdumeilleurarticle@gmail.com

Le formulaire papier doit être accompagné des pièces justificatives requises figurant au **Point V-2** du Règlement particulier choisi.

Le formulaire papier est disponible :

- Aux deux dernières pages du règlement particulier choisi ;
 - Ou en téléchargement [ici](#).
-

5. À combien s'élèvent les frais d'inscription ?

Pour cette édition, l'inscription est gratuite.

6. Puis-je participer en équipe ?

Oui, il est possible de candidater :

- **Individuellement**, ou
- En **binôme**.

Le candidat (candidature individuelle) ou les binômes ne peuvent choisir qu'un seul des 4 volets (OHADA ; droit public et international ; propriété intellectuelle ; droit bancaire et marchés financiers) et une seule catégorie du volet (meilleur article ou meilleur commentaire de décision de justice).

7. Que faire si je suis étudiant en Master 2 et n'ai pas encore obtenu mon diplôme ?

Tout étudiant régulièrement inscrit en Master 2 (Bac +5) pour l'année académique en cours est éligible, car le Règlement parle de niveau académique et non de diplôme déjà obtenu.

8. Quelles sont les pièces justificatives requises pour les professionnels ?

Pour justifier votre expérience professionnelle (dans la limite de 5 ans) :

- Un CV ;
- Un certificat de travail (pour les précédents emplois) ;
- Ou tout document attestant de la date d'embauche (si premier ou nouvel emploi).

Pour plus de détails, voir le **Point V-2** du Règlement particulier choisi.

9. Que faire si j'attends mon inscription au cycle doctoral ?

Les candidats en attente d'admission en Doctorat peuvent participer sous réserve. Ils doivent fournir :

- Une pièce justificative prouvant le dépôt d'un dossier d'admission (ex. : récépissé ou fiche d'inscription).
- Une **déclaration sur l'honneur** signée mentionnant :
 - La soumission de leur dossier.
 - Les motifs du retard d'admission.
 - Leur attente d'une sélection.

Le Comité examinera ces candidatures au cas par cas.

10. Puis-je participer si j'ai un doctorat ?

Oui, les Docteurs ayant soutenu leur thèse au plus **trois (3) ans** avant le lancement du concours sont éligibles.

11. Quelles sont les pièces justificatives requises ?

Selon votre profil (voir le **Point V-2** du Règlement particulier choisi), il s'agit de :

- **Tous les candidats** : Une pièce d'identité valide (CNI, passeport, etc.) et la preuve de paiement des frais d'inscription.
 - **Étudiants/doctorants** : Attestation d'inscription au Master 2 (Bac +5) ou aux études doctorales, ou justificatif équivalent.
 - **Récemment diplômés (Master 2)** : Un diplôme ou justificatif équivalent.
 - **Professionnels** : Un CV et preuve(s) de cinq (5) ans d'expérience maximum.
 - **Docteurs** : Preuve de soutenance de thèse dans les trois (3) ans précédant le concours.
-

12. Où puis-je trouver les thématiques en compétition ?

Ces thématiques sont accessibles aux **Points VI et VII** du règlement particulier choisi. **Particulièrement, les décisions de justice sont téléchargeables via le lien :** <https://digipad.app/p/1692600/2280cf47b47a98>

Le lien est interactif. Il suffit de **glisser votre souris de gauche à droite** pour découvrir chaque volet et **du haut vers le bas** pour découvrir le contenu de chaque volet.

13. Dois-je respecter exactement la formulation de la thématique choisie dans la catégorie du meilleur article ? **NON**

Pour la catégorie **Article**, vous pouvez reformuler, compléter ou limiter la thématique selon l'angle que vous souhaitez aborder. Voir **Point V-2** du Règlement général.

Contacts utiles :

Le Project manager du volet droit OHADA : **Dr Valentin Kpako**

Le Project manager du volet droit public et international : **Dr Ravel Benny Djielon Moutcheu**

Le Project manager du volet droit de la propriété intellectuelle : **Dr Cyrille Ligan**

Le Project manager du volet droit bancaire et marchés financiers : **Mme Oumou Abdoulaye**

Le Coordonnateur : **M. Qowiyou Fassassi**

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, veuillez trouver ci-dessous les contacts utiles.

Courriel

- concoursdumeilleurarticle@gmail.com
- societeinternationalededroit@gmail.com

Site web

- [La SID](#)
- [Page événement](#)
- [Compétitions](#)

Téléphone

- +32 498 43 62 63
- +237 6 75 81 07 58
- +33 752 32 96 36
- +228 92 98 19 79
- +229 96 67 62 92
- +237 693 27 53 40